



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

catégorie A

Question écrite n° 124701

Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les inquiétudes des infirmiers scolaires. Nous connaissons tous l'importance des infirmiers scolaires dans la vie quotidienne de l'école, et dans la réussite d'une scolarité épanouie pour les élèves. Les infirmiers scolaires remplissent des tâches importantes, qui vont de l'éducation à la citoyenneté et à la vie (y compris sexuelle) à la prévention de la violence, de l'écoute à l'aide psychologique ou sociale, bien au-delà du domaine strictement sanitaire et médical. La transposition de leur statut en catégorie A été une promesse du président de la République, un symbole fort, cependant la fixation d'une grille de rémunération indiciaire en deçà de celle appliquée à leurs collègues hospitaliers, a bien souvent été considérée comme injuste. Il est de fait que cette disposition ne permet pas une reconnaissance pleine et entière de leurs qualifications et de leur professionnalisme. Les infirmiers ont tous le même diplôme. Il souhaite donc savoir quelle est la position du ministère sur ce sujet, afin de permettre une reconnaissance réelle de leurs fonctions à l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124701

Rubrique : Fonction publique de l'état

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 décembre 2011, page 13214

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)